

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 02.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
- Nom du produit: **Eifelrein A**
- Code du produit: 18107_75
- UFI: QC00-60J1-F003-GH2M
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Pour d'autres utilisations contactez le fabricant!
- Étape du cycle de vie
- IS Utilisation sur sites industriels
- PW Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
- Catégorie du produit PC8 Produits biocides
- Emploi de la substance / de la préparation Désinfectant
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- Producteur/fournisseur:
- MuHTec GmbH
- Im Scheid 1, 54597 Pronsfeld
- Tel. 06556- 41299 60
- info@muhtec.com
- Service chargé des renseignements:
- Abteilung Regulatory Affairs
- E-Mail: regulatory@finktec.com
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence**
- LU: Centre anti-poison Belgique:
- (+352) 8002-5500
- BE: Centre anti-poison Belgique:
- +32 70245245

FINK TEC GmbH
Oberster Kamp 23
59069 Hamm
Tel. 0049-2385-73-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

- Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

- Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05



GHS09

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
- potasse caustique
- hypochlorite de sodium, solution
- Mentions de danger
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- Indications complémentaires:
- EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- 2.3 **Autres dangers**
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 **Mélanges**
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 02.01.2023

Nom du produit: Eifelrein A

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:		
CAS: 1310-58-3 EINECS: 215-181-3 Reg.nr.: 01-2119487136-33	potasse caustique Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	5-10%
CAS: 7681-52-9 EINECS: 231-668-3 Reg.nr.: 01-2119488154-34	hypochlorite de sodium, solution Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1), EUH031 Limite de concentration spécifique: EUH031: C ≥ 5 %	5-10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Autoprotection du secouriste d'urgence.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Ne pas pratiquer de respiration par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez.
Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

· **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire 1 - 2 dl d'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** inconnu

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Ne pas fermer les récipients de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.

Utilisation des égouttoirs

Matériau approprié pour les conteneurs: HDPE

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 1310-58-3 potasse caustique

VLEP (France) Valeur momentanée: 2 mg/m³

VL (Belgique) Valeur momentanée: 2 mg/m³

M;

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 02.01.2023

Nom du produit: Eifelrein A

(suite de la page 2)

· DNEL	
CAS: 1310-58-3 potasse caustique	
Inhalatoire	DNEL 1 mg/m3 (Workers - systemic, long-term) 1 mg/m3 (Consumer - systemic, long-term)
CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution	
Oral	DNEL 0,26 mg/human/day (Consumer - systemic, long-term)
Inhalatoire	DNEL 3,1 mg/m3 (Worker - local, short-term) 3,1 mg/m3 (Worker - systemic, short-term) 1,55 mg/m3 (Workers - systemic, long-term) 1,55 mg/m3 (Consumer - systemic, long-term)
· PNEC	
CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution	
PNEC	4,69 mg/l (wastewater treatment plant) 0,000042 mg/l (Sea water) 0,00021 mg/l (Freshwater) 0,00026 mg/l (sporadic release)
PNEC	11,1 mg/kg (oral (secondary) poisoning)
· No CAS Désignation de la substance % Type Valeur Unité	
Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:	
CAS: 7782-50-5 chlore	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 1,5 mg/m ³ , 0,5 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur momentanée: 1,5 mg/m ³ , 0,5 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 1,5 mg/m ³ , 0,5 ppm

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Vêtements de protection selon EN ISO 13688

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Si les poussières / vapeurs / aérosols ou les valeurs limites sont dépassées, porter une protection respiratoire avec un filtre approprié ou un appareil respiratoire autonome.

Filtre ABEK-P2 (EN 14387)

· **Protection des mains:** Des gants résistant aux produits chimiques (EN 374)

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

> 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques

Lunettes de sécurité selon EN 166

· **Protection du corps:**

Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

Vêtements de protection selon EN 13034

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales.**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Jaune clair

· **Odeur:**

Chlorée

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

100 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH à 20 °C**

>13

· **Viscosité:**

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

· **Dynamique:**

Non déterminé.

· **Solubilité**

· **l'eau:**

Pas ou peu miscible

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur:**

Non déterminé.

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 20 °C:**

1,18 g/cm³

· **Densité relative.**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· **Aspect:**

Liquide

· **Forme:**

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

· **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

· **Teneur en solvants:**

· **Solvants organiques:**

0,0 %

· **Changement d'état**

· **Vitesse d'évaporation.**

Non déterminé.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· **Substances et mélanges explosibles**

néant

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 02.01.2023

Nom du produit: Eifelrein A

(suite de la page 3)

· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Peut être corrosif pour les métaux.	
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réagit aux acides en formant du chlore.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Chlore

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 1310-58-3 potasse caustique

Oral	LD50	333-388 mg/kg (rat)
------	------	---------------------

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)
----------	------	-----------------------

		>2.001 mg/kg (rat)
--	--	--------------------

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 7681-52-9 hypochlorite de sodium, solution

EC50[48h]	0,01-0,1 mg/l (Daphnia magna)
-----------	-------------------------------

LC50[96h]	0,01-0,1 mg/l (fish)
-----------	----------------------

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- Composants: Aucune autre information pertinente disponible.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
 - Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 - Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
 - Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 - Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur de pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur de pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2023






Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 02.01.2023

Nom du produit: Eifelrein A

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA 	UN3266	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA 	3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, HYPOCHLORITE EN SOLUTION), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION, HYPOCHLORITE SOLUTION), MARINE POLLUTANT CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION, HYPOCHLORITE SOLUTION)	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	8 (C5) 8
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG 	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;">   </div> <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	8 8
<ul style="list-style-type: none"> · IATA 	<div style="display: flex; justify-content: center; align-items: center;">  </div> <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	8 8
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	II	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): 	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : hypochlorite de sodium, solution Non Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Segregation groups · Stowage Category · Segregation Code 	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B (SGG18) Alkalis A SG22 Stow "away from" ammonium salts SG35 Stow "separated from" SGG1-acids	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. 		
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 E	
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 	1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml	
<ul style="list-style-type: none"> · "Règlement type" de l'ONU: 	UN 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, HYPOCHLORITE EN SOLUTION), 8, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

<ul style="list-style-type: none"> · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement · Directive 2012/18/UE · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I hypochlorite de sodium, solution · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t · RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3 · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II 	Règlement (UE) 2020/878 Réglementation (EG) Nr. 1272/2008 réglementation (EG) Nr. 1907/2006 Réglementation (EG) Nr. 528/2012 Aucun des composants n'est compris.
---	--

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.02.2023

Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 02.01.2023

Nom du produit: Eifelrein A

(suite de la page 5)

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	Jugement d'experts

· **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Forschung und Entwicklung

· **Contact:**

Herr Dr. Fink

Tel. 0049-2385-73-300

· **Date de la version précédente:** 14.10.2021

· **Numéro de la version précédente:** 11

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR